

pro mente sana
association romande

LE STATUT DE LA PAROLE DU FOU: UNE PERSPECTIVE SOCIO-HISTORIQUE

KRZYSZTOF SKUZA,
SOCIOLOGUE,
UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

La folie, contrairement à la maladie psychiatrique, est un phénomène social. Ses contours psychopathologiques, son étiologie et son imaginaire ne s'élaborent pas dans le langage de l'expertise, au sein des cercles restreints d'experts légitimes, mais sont bel et bien l'affaire de tous. Produit de la société, c'est également au travers de la société que la folie dévoile sa nature subjective et son ontologie édifiée par l'imaginaire populaire, les proverbes et la littérature, et ce sont avant tout ces derniers qui assignent une place sociale au fou et à sa parole. Ainsi, il est intéressant de constater que la folie, dans la littérature médiévale dite *arthurienne* déjà, lorsqu'elle frappe le protagoniste, «*marque un arrêt [...] le héros ne parle plus, son langage se réduit à quelques gestes*» (Fritz, 1992). Le soudain mutisme du protagoniste, lorsque celui-ci devient temporairement fou, est suggestif de la place que la parole du fou occupe dans la société de l'époque. Elle ne présente pas un grand intérêt, si bien que le lecteur devra attendre la guérison du héros pour que les propos de ce dernier vailent la peine d'être rapportés. Cette approche, dépréciant la valeur de la parole du fou, trouve sa confirmation dans le proverbe médiéval «*a connoistre fol ne convient pas prendre labour*»¹. Hélas, il s'agit là de bien plus qu'une anecdote médiévale, car le (non-) statut de la parole du fou n'a guère évolué depuis, dans nos sociétés occidentales. En effet, ce statut est étonnamment stable à travers les âges, condamnant le fou au silence.

(DÉ-)POSSÉDÉ ET RÉDUIT AU TÉMOIGNAGE

Mais où sont donc passés le patient et son proche? Cette question est pertinente tant au sujet des orateurs que lorsque l'on se penche sur la composition du public prenant part aux manifestations «*autour*» des pathologies psychiatriques – conférences, colloques, séminaires ou encore formations postgrades. Réunissant des non-fous ayant fait de la gestion sociale du fou et de la folie un métier, ces événements sont presque exclusivement dédiés à un seul type d'énonciation au sujet de la folie, en l'occurrence une grammaire d'expertise et d'objectivation. Je propose de considérer que la relative absence, dans la sphère publique, de la folie à la première personne du singulier du présent tient à deux phénomènes:

Le premier est d'ordre énonciatif et historique. Il a trait à une constance historique d'effacement de la figure du fou comme sujet qui énonce et d'assimilation de sa parole à la parole de la folie. Il en résulte un statut particulier de la parole du fou – en l'occurrence le non-statut – qui peut être analysé au travers de l'imaginaire médiéval de la folie et notamment l'évolution de la figure du fou du roi.

Un second phénomène concerne l'inaccessibilité, historiquement attestée, pour le fou à un statut d'expert et le phénomène de confinement d'un tel énonciateur au témoignage intime. Ce second phénomène se révèle lorsqu'un fou (ou supposé fou) entend s'exprimer, non plus sur sa propre expérience, mais, par exemple, sur la manière dont la société gère la folie en général. La difficulté de mettre des modes de prise en charge alternatifs, gérés par les malades psychiatriques eux-mêmes, en est l'illustration.

L'histoire de la folie qui insiste avant tout sur l'idée du contrôle social sur le fou et l'enfermement/exclusion de la folie, qui est celle de Foucault et des foucauldien, est une histoire du *silencing* du fou. Ce qui est exclu ce n'est pas le fou en tant que personne, mais bien l'énonciation de la folie à la première personne. Le levier de cette exclusion, qui a adopté de multiples justifications d'ordre moral ou thérapeutique, est l'assimilation du sujet

de l'énonciation (le fou) au sujet de l'énoncé (la folie). Parmi les justifications d'ordre moral, citons l'interdiction de l'«*insane literature*» ou de l'écriture folle qui, dès l'avènement des asiles, a privé les aliénés de papier et de plume et a permis la confiscation et la destruction systématiques de leurs écrits. Le célèbre cas d'Agnes Richter (Hornstein, 2009), internée contre son gré pendant plus de 18 ans et qui a contourné l'interdiction en brodant son récit sur sa veste d'asile, constitue désormais le symbole du besoin de communiquer de tant de patients psychiatriques.

La folie aurait le pouvoir total sur son hôte. Elle se substituerait à celui qui l'énonce en transformant l'énoncé en « parole-symptôme » et l'énonciateur en animateur, voire pauvre vecteur du discours d'un autre. De fait, elle priverait nécessairement le fou de la capacité d'être considéré comme un sujet moral ayant la faculté de commencer (Genard, 1999) une action, ou encore d'obliger l'autre à répondre. En effet, sa parole ne serait nécessairement qu'une production verbale inopinée, intempestive et absurde. En effet, s'engager dans une conversation avec un fou psychotique réputé « incompréhensible », contrairement à un névrosé que l'on est à même de comprendre (Jaspers, 1965), c'est un peu comme s'engager dans un tour de parole avec le fou du roi. Répondre à un fou, c'est perdre d'emblée. La grammaire de la folie à la première personne met au jour une place sociale vide dans laquelle un imaginaire plus ou moins instruit par la psychopathologie de la folie totale endosse le rôle de l'énonciateur.

POUR EN FINIR AVEC LA ROMANTISATION DE « LA FOLIE »

La question du statut de la parole du fou, bien qu'elle soit illustrée par la littérature et l'iconographie, n'est pas de l'ordre esthétique, contrairement à celle de « La folie ». Il s'agit là d'une question politique et morale, dans la mesure où le fait de condamner le fou au silence est et reste un problème démocratique. On constate, à l'instar du père de l'anti-psychiatrie britannique David Cooper, que lorsque « La folie » devient un fétiche des intellectuels, il est d'autant plus nécessaire de rappeler sa dimension politique toujours et encore trop évanescence: « (...) précisons une chose: il est temps d'en finir avec la prédominante romantisation de la folie (et) d'amorcer la politisation de la folie. » (Cooper, 1977, p. 239) En effet, dans les années 1960-1970, le paroxysme de la fascination pour « La folie » a été atteint. On se bouscule pour lire et commenter Artaud. Le poète devient lisible dans le contexte de la « culture-révolte » de l'époque, dans les cercles de l'intelligentsia francophone ou francophile. Foucault et ses nombreux adeptes développent alors une véritable mythologie du rôle civilisationnel de

« La folie » et s'efforcent de situer le paradis perdu, son âge d'or, avant qu'elle ne soit condamnée au silence par la société capitaliste et la psychiatrie malveillante. Le mythe de la folie porteuse d'une vérité au Moyen Âge devient alors incontestable. « La folie » est érigée en sœur aînée de la Révolte, et se hisse sur le piédestal romantique de l'époque. « La folie », certes, mais pas le fou, et encore moins sa parole. Jean-Claude Polack, psychiatre et psychanalyste français, a fait à ce sujet une observation particulièrement amère, qui illustre la tension entre la romantisation de « La folie », sa dépolitisation et le véritable problème moral de la participation des fous à la vie démocratique: « *Une caractéristique évidente des nombreux mouvements 'anti-psy' est leur particulière intolérance aux 'psychiatrisés' habituels, gêneurs des réunions organisées, faiseurs de drames et psychodrames, parleurs intarissables (...) toujours peu respectueux de l'ordre du jour, du tour de parole, du 'sujet' et de 'ce dont il est question'. (...) ce que la folie subvertit de leur pratique, de leur conscience d'avant-garde, de leur notion de devoir, du savoir, des textes, de leur sens hiérarchique ou de leur vie quotidienne, les militants ne sont pas prêts à l'entendre. Et même si certains croient faire beaucoup pour les fous, il répugnent généralement à le faire avec eux.* » (Polack, 1977)

Il y a fort à parier que le statut de la parole du fou, lorsqu'il est abordé sous l'angle de « La folie » romanesque, n'a guère de chances de bénéficier d'une amélioration significative. En plus de ne présenter aucun intérêt pour la réhabilitation morale de la parole du fou, la romantisation de « La folie » est une contradiction historique, basée sur une version très romanesque de la folie au Moyen Âge.

AU MOYEN ÂGE LA FOLIE NE FASCINE PAS...

En réponse à Michel Foucault qui soutient qu'à la fin du Moyen Âge, la folie « fascine car elle est vérité » (Foucault, 1997), je propose de considérer la thèse suivante: à la fin du Moyen Âge, la fascination a porté sur la parole de celui qui parle en tant que fou, à condition que justement il ne soit pas fou. La véritable folie délirante n'a pas été perçue comme parole de vérité et les fous étaient soignés.

Il est une image, jouissant d'une popularité remarquablement pérenne au cours du Moyen Âge, dont l'aspect iconographique codé illustre cette dimension de la folie dans la société féodale. L'image en question est une enluminure de la première ligne du psaume 52 de la Vulgate. L'initiale « D » de la phrase « *Dixit insipiens in corde suo non est Deus* » (« *L'insensé a dit dans son cœur: Dieu n'existe pas* ») est le cadre dans lequel les maîtres enlumineurs du Moyen Âge prirent l'habitude de représenter l'insensé dont il est question dans le

psaume. Pourquoi avoir choisi cette image en particulier? L'immense popularité de la Vulgate, considérée comme le souligne Jacques Le Goff (Laharie, 1991, p. VIII) comme «le livre le plus connu car on y apprend à lire» au Moyen Âge, permet d'appréhender cette image du fou comme une image de référence. En effet, on y représente souvent d'affreux démons qui tiennent le fou, et «déversent dans l'oreille des propos sacrilèges» (Laharie, 1991). Hypnotisé par le démon, le fou n'est plus l'auteur de ce qui sort de sa bouche, il est sous emprise. Le Moyen Âge semble très à l'aise avec l'idée d'«être parlé» par le diable. Ce dernier peut s'exprimer directement par la bouche de celui qui est sous son emprise (Laharie, 1991, p. 30-31). L'existence d'un lien entre la folie et la possession au Moyen Âge est certaine, même si, en revanche, la nature de ce lien fait débat.

La figure du fou du roi et son évolution radicale à la fin du Moyen Âge en particulier, se révèle être une excellente illustration du problème du statut de la parole du fou. En effet, les fous du roi sont d'abord majoritairement des «petits humains de compagnie», des handicapés mentaux, ainsi que quelques psychotiques, pour autant qu'ils sachent faire rire. Les lettrines «D» du début du Moyen Âge représentent parfois les fous munis d'une massue, d'un fromage, tonsure en désordre. Ils ont une apparence physique particulière. Ainsi, compte tenu de l'apparence physique des fous, leur rôle à la cour était facilement identifiable pour tout un chacun, habitué ou visiteur de passage. Si on les habillait cruellement de nobles robes, c'était pour accentuer davantage leur différence corporelle d'avec les autres courtisans non fous. Tant qu'elle faisait rire, leur parole, aussi méchante fût-elle, échappait à la normativité rigide courtisane. Cette liberté, prise isolément, possédait certes des avantages enviables. La fin du Moyen Âge l'aura compris. À l'arrivée des bouffons professionnels, la très apparente altérité des fous du XIV^e siècle vint à manquer. Le gourdin, puis la marotte et le bonnet garni de clochettes fonctionnent comme une clé de lecture de la parole du fou du roi. Les vêtements remplacent ainsi un corps marqué par la «folie». Le fou portant un bonnet à grelots et la marotte à la tête de diable appartient à l'imaginaire de la fin du Moyen Âge et illustre une autre réalité médiévale de la parole du fou. La folie devient très vite un outil au Moyen Âge. Elle est une folie-moyen, dont on se sert, en la feignant, pour atteindre des buts inatteignables autrement: Tristan dans le poème *Folie* et Félix dans le conte *Fou*, feignent la folie pour accéder à la dame ou à la sainteté. Le fou du roi dès le début du XVI^e siècle est plus un dispositif d'énonciation sophistiqué qu'un véritable malade psychique ou handicapé mental. De la parole des «vrais fous» ayant œuvré dans les cours royales, il ne reste pratiquement aucune trace écrite.

Quant à la parole de leurs successeurs non fous de la fin du Moyen Âge, ce sont les rôles de composition. Si la folie fascinait à la fin du Moyen Âge, pourquoi n'a-t-on pas écouté les «vrais fous»?

A quelques exceptions près, les fous médiévaux sont priés de se taire, y compris grâce à la riche pharmacopée sédative, afin que les médecins puissent agir sur leur corps. En effet, la thérapeutique médiévale est singulièrement somatique. La parole n'est donc pas du tout envisagée comme moyen de connaître la folie, encore moins de la guérir (Laharie, 1991).

DES PIONNIERS AMÉRICAINS PAS COMME LES AUTRES

Le problème du statut de la parole du fou resurgit lorsque le verbe devient un moyen thérapeutique, aux côtés de l'ordre asilaire. Dès lors que l'on se met à parler au patient, c'est la conception d'une folie totale, ayant une emprise parfaite sur la personne entière, qui se voit remise en doute. Les cas d'Elizabeth Packard et de Clifford Beers sont particulièrement intéressants et si l'histoire de Mme Packard connaît une sorte de happy end, celle de M. Beers laisse un goût amer. Vivant dans l'Illinois, épouse d'un riche commerçant et mère de six enfants, Elizabeth Packard se révolte contre les opinions religieuses extrémistes de son mari. Ce dernier, pour profiter de l'ouverture du premier hôpital psychiatrique dans son Etat, élabore un stratagème avec un médecin. Celui-ci se fait passer pour un vendeur ambulancier de machines à coudre et interroge Mme Packard à l'occasion d'une visite. A la suite de cet entretien, Mme Packard est déclarée folle et internée en 1860 pendant trois ans à la demande de son époux. Refusant le diagnostic et les convictions religieuses de son mari, elle quitte l'hôpital trois ans plus tard avec un diagnostic de folie incurable. Elle publiera quatre ouvrages sur la nécessité de défendre les droits des patients psychiatriques et fondera l'Association contre les asiles pour les fous. A la suite de son combat, quatre Etats américains modifieront leur législation et supprimeront la possibilité aux maris de faire interner leur épouse sur simple demande. La réussite de l'action politique de Packard, dépassant le cadrage intimiste du témoignage pour parvenir à une dimension générale et à un projet social, ne sonne cependant pas le glas du non-statut de la parole du fou.

Quelques décennies plus tard, Clifford Beers (1876-1943), fondateur américain du mouvement international d'hygiène mentale, fait plusieurs séjours en hôpital psychiatrique en raison de décompensations psychotiques. Il subit, entre autres, une hospitalisation forcée de trois ans en 1900. Il publie alors «A Mind that Found Itself», ouvrage dans lequel il critique les abus de la psychiatrie

asilaire de son époque, dans l'objectif d'améliorer le sort des patients psychiatriques (trad. française 1951).

Le cas de Clifford Beers est emblématique. En effet, s'il parvient à rendre publique la problématique de la prise en charge de la folie en créant un mouvement social à l'échelle nationale et internationale (Mental Health Association), il se voit vite obligé de renoncer à l'idée d'y faire participer d'autres anciens patients et même les familles de patients puisqu'il s'avère que le financement, tant public que privé, d'un mouvement de fous et de proches de fous reste encore totalement inconcevable. Certaines branches américaines de la Mental Health Association refuseront d'ailleurs d'intégrer les patients et leurs proches jusque dans les années 1980.

CONCLUSION

A l'heure où le *partenariat* avec les patients et leurs proches est le maître mot de la psychiatrie helvétique, il est particulièrement intéressant et utile d'étudier les discours et les actions de ceux qui revendiquent une approche participative et partenaire en psychiatrie. Le statut de la parole du fou, sa capacité morale, son efficacité politique constituent avant tout des analyseurs prometteurs des politiques cantonales en matière de santé mentale. Mais il manque toujours et encore un type d'expertise aux programmes de formation des professionnels de la santé mentale, des policiers, des ambulanciers et de bien d'autres corps de métier lorsque l'on exclut les malades du rôle des formateurs. Contrairement à la Grande-Bretagne, où les pouvoirs publics soutiennent activement les programmes faisant intervenir les malades psychiques en tant qu'experts, la Suisse semble ne pas avoir encore suffisamment revu sa vision du statut de la parole du fou.

BIBLIOGRAPHIE

- Beers, C. W. (1951). *Raison perdue, raison retrouvée: autobiographie d'un malade mental*, Paris, Payot.
- Castel, R. (1976). *L'ordre psychiatrique: l'âge d'or de l'aliénisme*, Paris, Les Éditions de Minuit.
- Cooper, D. (1977). Le langage de la folie. In A. Verdiglione (Ed.), *La Folie II. Actes du colloque de Milan 1976* (p. 235-242), Editions U.G.E.
- Foucault, M. (1975). Faire les fous. In D. Defert & F. Ewald (Eds.), *Dits et écrits 1954-1988* (Vol. II, p. 802-805), Paris, Gallimard.
- Foucault, M. (1994). La folie n'existe que dans une société. In D. Defert & F. Ewald (Eds.), *Dits et écrits* (Vol. 1, p. 167-169), Paris, Gallimard.
- Foucault, M. (1997). *Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, Gallimard.

Foucault, M. (2003). *Le pouvoir psychiatrique: cours au Collège de France (1973-1974)*, Paris, Gallimard.

Fritz, J.-M. (1992). *Le discours du fou au Moyen Âge: XII^e-XIII^e siècles: étude comparée des discours littéraire, médical, juridique et théologique de la folie*, Paris, Presses universitaires de France.

Gauchet, M. & Granger, B. (2007). Entretien avec Marcel Gauchet: une autre histoire de la folie, *Psychiatr. Sci. Hum. Neurosci*, 5, p. 63-70.

Gauchet, M., & Swain, G. (2007). *La pratique de l'esprit humain*, Paris, Gallimard.

Genard, J.-L. (1999). *La grammaire de la responsabilité*, Paris, Les éditions du Cerf.

Goffman, E. (1968). *Asiles. Etudes sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Les Éditions de Minuit.

Hornstein, G. (2009). *Agnes's Jacket: A Psychologist's Search for the Meanings of Madness*, New York, Rodale.

Jaspers, K. (1965). *Allgemeine Psychopathologie*, Berlin, Springer Verlag.

Laharie, M. (1991). *La folie au Moyen Âge: XI^e-XIII^e siècles*, Paris, Le léopard d'or.

Polack, J.-C. (1977). Mouvements, organisations, luttes des 'fous'. In A. Verdiglione (Ed.), *La folie II. Actes du colloque de Milan*, 1976 (p. 7-18), Editions U.G.E.

Quétel, C. (2009). *Histoire de la folie. De l'antiquité à nos jours*, Paris, Tallandier.

Silec, T. (2008). Le fou du roi: un hors-la-loi d'un genre particulier. *Camenuae*, (2). Retrieved from http://www.paris-sorbonne.fr/fr/IMG/pdf/Tatiana_Silec.pdf

¹ Proverbe français médiéval, J. Morawski (éd.) (1925), *Proverbes français antérieurs au XV^e siècle*. Paris, cité par Jean-Marie Fritz (1992, p. 1).